

Délibération DEL-CC-2026-131

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) : désignation des représentants

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles R. 233-13 et suivants définissant la composition de la conférence des financeurs ;

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en date du 16 juillet 2025 portant sur la composition des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'Habitat inclusif fixant le nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à un membre titulaire et un membre suppléant.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune. Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) en 2019, la conférence des financeurs est compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Cadre de gouvernance et d'élaboration d'une stratégie territoriale, la conférence départementale des financeurs a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires, et un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif.

Sous l'égide du Département des Deux-Sèvres et de l'Agence Régionale de Santé (elle est présidée par le président du conseil départemental et le directeur général de l'ARS ou son représentant en assure la vice-présidence), une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en Deux-Sèvres (CFPPA) œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés depuis 2015.

Cette instance est chargée de coconstruire un plan d'actions répondant aux besoins du département.

Sa composition est fixée par arrêté du Président du conseil départemental.

Elle est composée de membres de droit, titulaires et suppléants, comme suit :

- 1^{er} collège : Le Département des Deux-Sèvres, l'ARS, la CARSAT, la MSA et le RSI
- 2^e collège : Les communautés d'agglomération et communautés de communes du département dont la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, ainsi que, la DDT, la CPAM, l'AGIRC-ARCCO, la Mutualité Française, et l'UDAF.
- Des représentants d'experts et intervenants extérieurs.

REPRESENTANTS CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DE L'HABITAT INCLUSIF		
	CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
1	Sophie BESNARD	Pascale FERCHAUD

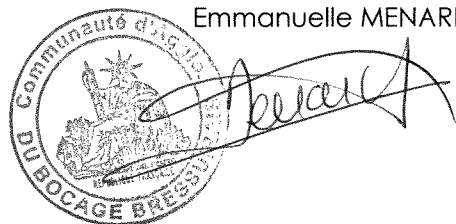
Le conseil communautaire est invité à :

- **désigner un titulaire et un suppléant pour le représenter au 2^e collège de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) tel que présenté ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



Transmis en préfecture le **07 MAI 2026**

Notifié ou publié le **07 MAI 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Le comptable de la présente notification/ou publication.